Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026085SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/085

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 juillet à 18h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 27 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE-EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Jean-Pierre GUILLOU, Pierre-Olivier MOY, Brigitte SELLIN-FAOUCHER, Nadia BELKALEM, Sylvie TROUBOUL, Pascal PÉREZ, Stéphane ALLOT, Vincent HUET, Gaëlle REFFO, Ségolène ERDMANN, Arnaud LE GOFF, Marianne VOISIN, Fabrice MALHERE, Sandrine LIZANT-MALHERE, Frédéric MICHEL, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN, Marine SÉNÉCHAL, Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTS EXCUSÉS : Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, qui ont donné procuration à Benoît GUEGAN, Isabelle TANGUY.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 08.07.2026 / 2026/085 : CONVENTION FINANCIÈRE POUR L'OPÉRATION DE COLLECTE AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE – ÉGLISE PAROISSIALE SAINTE-CANDIDE :

RAPPORTEUR M. Le Maire,

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine, organisme privé indépendant à but non-lucratif, a pour mission d'intérêt général de promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine national, et notamment du patrimoine non protégé par l'État au titre des monuments historiques.

La Fondation du patrimoine assure la collecte et l'encaissement des dons au Projet, qu'ils soient en numéraire ou en nature. Ils peuvent être recueillis auprès des particuliers, des entreprises ou des associations, domiciliés en France ou à l'étranger.

La convention a pour objet de définir les conditions et modalités de la campagne de collecte de dons lancée par la Fondation du patrimoine et destinée à soutenir les travaux de consolidation de l'Église paroissiale Sainte-Candide.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260713-D2026085SCA-DE

Dans le cadre de la convention signée avec la Fondation du Patrimoine pour l'opération de collecte, une contribution forfaitaire de 25 % est appliquée sur le montant des dons et versée par la Fondation du Patrimoine.

Afin d'abonder les financements de ces travaux, il est proposé au conseil municipal de signer une convention de collecte de dons privés avec la Fondation du Patrimoine. Ce partenariat permettra de susciter des campagnes de dons auprès du grand public.

VU l'exposé de M. Le Maire,

VU l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources » en date du 26 juin 2026,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de lancer une collecte à destination des personnes privées, des entreprises ou organismes privés pour les travaux de consolidation de l'Église paroissiale Sainte-Candide

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,

POUR : 25
ABSTENTIONS : 4 (Nadia BELKALEM, Sylvie TROUBOUL, Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM)

DECIDE,

Article n°1 :
D'APPROUVER la convention de collecte de dons de la Fondation du Patrimoine, annexée à la présente délibération,

Article n°2 :
D'AUTORISER le Maire à la signer, ainsi que tous les documents y afférents.

Article n°3 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR